AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**214C0261**
FR0000065484-FS0115

17 février 2014

**Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention**
**(article L. 233-7 du code de commerce)**

**LECTRA SA**

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 14 février 2014, complété par un courrier reçu le 17 février 2014, la société Schroders Investment Management Limited[1] (31 Gresham Street, Londres EC2V 7QA, Royaume-Uni), agissant pour le compte de clients[2], a déclaré avoir franchi en hausse, le 12 février 2014, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société LECTRA SA et détenir, pour le compte desdits clients, 3 009 155 actions[3] LECTRA SA représentant autant de droits de vote, soit 10,14% du capital et 10,01% des droits de vote de cette société[4].

   Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions LECTRA SA sur le marché.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

   « L'acquisition des titres de la société LECTRA SA par Schroders Investment Management Group s'inscrit dans le cadre normal de son activité de société de gestion de portefeuille menée sans intention de mettre en œuvre une stratégie particulière à l'égard de LECTRA SA ni d'exercer, à ce titre, une influence spécifique sur la gestion de cette dernière. Schroders Investment Management Group n'agit pas de concert avec un tiers et n'a pas l'intention de prendre le contrôle de LECTRA SA, ni de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme administrateur, membre du directoire ou du conseil de surveillance ».

_____

[1] Contrôlée au plus haut niveau par Schroders Plc.
[2] La participation de Schroders Investment Management Limited est détenue pour le compte des clients, mais le gestionnaire d'investissement dispose du pouvoir discrétionnaire d'exercer les droits de vote attachés aux titres détenus, sauf demande expresse de clients de garder l'exercice des droits de vote.
[3] Le déclarant a précisé détenir 600 000 actions LECTRA SA pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) et pour lesquelles les clients de Schroders Investment Management Limited ont gardé l'exercice des droits vote.
[4] Sur la base d'un capital composé de 29 664 415 actions représentant 30 055 848 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.